



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JANVIER 2021

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Annie BENECH, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Frédéric SOUSA, Julien ZANY, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET.

**Absents avec procuration** : Marjorie AUSSENAC (procuration à Josy LAUR), Elsa SOARES (procuration à Lionel NICAUD), Nathalie WOMACK (procuration à Julien ZANY), Julien CLEMENT (procuration à Pascaline BACOUET).

**Secrétaires de séance** : Dominique THELINGE et Bénédicte LEVIGNAT

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H35*

Avant de commencer la séance, elle demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou des questions concernant le compte-rendu du conseil Municipal du 08 décembre 2020. Pascaline BACOUET souhaite soulever certains points, mais comme elle n'a pas pu en discuter avec Julien CLEMENT qui est absent ce soir, elle demande si cette question peut être reportée au prochain Conseil Municipal ?

Madame le Maire accepte sa demande.

### ORDRE DU JOUR

- 1 Adhésion de la commune de Pomarède au SIFA
- 2 Rénovation des logements sociaux : attribution du lot 2 : chauffage
- 3 Rénovation campanaire église
  - Attribution de l'entreprise retenue
  - Modification des montants des demandes de subventions Région/Département/DRAC
- 4 Recrutement agent non titulaire
- 5 Création d'un poste d'agent technique
- 6 Modification de la durée hebdomadaire de service d'une ATSEM
- 7 Prime Police Municipale
- 8 Mandat de vente auprès des agences immobilières
- 9 Création d'un poste de Conseiller(e) Délégué(e)
- 10 Election du Conseiller(e) Délégué(e)
- 11 Indemnité du Conseiller(e) Délégué(e)
- 12 Contrat assistance maîtrise d'ouvrage antennes
- 13 Subvention exceptionnelle au club d'Echecs
- 14 Dénomination d'une voie « allée Léonard de Vinci »
- 15 Questions diverses

### **1. Adhésion de la commune de Pomarède au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA)**

La commune de Pomarède, après délibération de son Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, souhaite adhérer au SIFA. Celui-ci par délibération de son Comité Syndical s'est prononcé en faveur de cette adhésion.

Selon les dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les Conseils Municipaux des Communes membres doivent émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

C'est pourquoi, madame le Maire propose à l'Assemblée l'adhésion de la commune de Pomarède au SIFA.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 2. Rénovation des Logements Sociaux : attribution du lot N°2 : chauffage

Fabienne SIGAUD informe l'Assemblée que la procédure d'appel d'offres a été lancée à nouveau pour le lot N°2 : travaux de chauffage – ventilation – plomberie et électricité, avec remise des plis le 17 décembre 2020.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 23 décembre 2020. A la date de réception des offres on comptabilisait une seule offre admissible.

Après analyse de l'offre en collaboration avec le maître d'œuvre IES, la commission a décidé de retenir l'entreprise L J S, située à Gramat, pour le Lot n°2 pour un montant de 132 824.25 €HT.

Henri ANTUNES s'étonne qu'aucune entreprise du secteur n'ait répondu à l'offre. Fabienne SIGAUD lui répond : l'information est bien passée localement, mais il semblerait que les entreprises aient leur plan de charge bien rempli ne leur permettant pas de répondre à de nouvelles demandes.

Madame le Maire propose donc au Conseil d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 3. Rénovation campanaire de l'église St Barthélémy

Madame le maire informe l'Assemblée qu'il convient de ré-examiner les délibérations concernant le plan de financement du projet de rénovation du campanaire de l'église. En effet, après expertise, il s'avère qu'une des deux cloches protégées est trop fragile pour être restaurée. Il faut donc en déduire le coût initialement prévu sur le montant global du projet et recalculer les aides envisagées en fonction de ce nouveau montant.

Au préalable, il convient d'attribuer le marché du lot N°2.

- Attribution du marché : Restauration de l'installation campanaire – Restauration par soudure à chaud des cloches historiques : Fabienne SIGAUD fait part aux membres du Conseil qu'à la date de remise des offres, après une consultation restreinte de trois entreprises spécialisées, une seule avait répondu. Il s'agit de l'entreprise BODET. Lors de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 décembre 2020, et après analyse de l'offre il a été décidé de la retenir pour un montant de 45 252.86 € HT.

Madame le Maire propose d'entériner la décision de la CAO.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

- Plan de financement : Demande de subvention auprès de la DRAC – la Région – le Département :

### 1) Restauration cloches historiques

Total estimatif du projet de restauration des deux cloches protégées au titre des monuments historiques	<b>18 565 € HT</b>
ETAT -DRAC -25 %	4 641.25 €
REGION -20%	3 713 €
DEPARTEMENT- Fast -20%	3713 €
AUTOFINANCEMENT	6 497.75 €

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 2) Restauration cloche non protégée, beffroi et cadran

Total estimatif du projet de restauration du beffroi, de la cloche de 1860 non protégée MH et du cadran.	<b>26 687.86 € HT</b>
DEPARTEMENT - FAST -30% Sur la base de 25 697.86 € (non comptés électro tintement)	7 709.36 €
REGION - 20%	5 337.57 €
AUTOFINANCEMENT	13 640.93 €

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 3) Ensemble du projet

Total estimatif de l'ensemble du projet	<b>45 252.86 € HT</b>
Subvention <b>DRAC</b> - 25% de 18 565 € HT	4 641.25 €
Subvention <b>REGION</b> ➤ 20 % de 18 565 € HT ➤ 20 % de 26 687.86 € HT	3 713 € 5 337.57 €
Subvention <b>DEPARTEMENT</b> ➤ 20 % de 18 565 € HT ➤ 30 % de 25 697.86 € HT	3 713 € 7 709.36 €
Autofinancement	20 159.68 €

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 4. Recrutement agent non titulaire

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, Conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de l'autoriser à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Mme BACOUET demande si le recrutement est déjà réalisé et sur quels critères. Fabienne SIGAUD lui répond qu'elle n'a pas compris l'objet de la délibération ; cette délibération permet de recruter temporairement en cas de besoin pour palier à des absences diverses (congés, maladie, ...) des agents titulaires. Concernant le recrutement, ce sont souvent des jeunes de la commune ou des communes voisines.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 5. Création d'un poste d'agent technique

Fabienne SIGAUD présente aux conseillers la demande d'un agent, adjoint territorial d'animation, sollicitant un changement de la filière animation vers la filière technique, afin de mettre en adéquation ses fonctions avec son cadre d'emploi.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## 6. Modification de la durée hebdomadaire de service d'une ATSEM

Mme le Maire propose aux membres du Conseil l'augmentation du temps de travail hebdomadaire d'une ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe. Celle-ci passerait de 30 à 32 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2021. Cette augmentation résulte des nécessités du service et répond également à la demande de l'agent.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## **7. Prime Police Municipale**

Fabienne SIGAUD fait part à l'Assemblée de la demande écrite de l'agent de police municipale sollicitant une augmentation de son indemnité spécifique de fonction. Ce taux est établi à 15 % depuis 2013. Elle propose de répondre favorablement à cette demande et elle demande l'avis des membres du conseil pour un taux à 18 % en précisant les points suivants : « contrairement aux autres agents, le statut de policier municipal ne permet pas de bénéficier du régime indemnitaire dédié aux agents des collectivités ; régime qui a évolué depuis 2013 pour les autres salariés de la commune. De plus, on sent une amélioration dans l'exécution de ses missions ».

Pascaline BACQUET s'interrogeant sur la qualité du travail de l'agent demande la justification de cette augmentation. Mme le Maire lui répond qu'il s'agit d'un geste de reconnaissance et d'encouragement suite à l'évolution du comportement de l'agent plus professionnel et plus responsable, ainsi qu'à son implication pendant cette période de crise sanitaire. En effet, celui-ci s'est largement investi dans cette mission, tant au plan humain, que matériel et administratif.

Mme BACQUET et Mr ANTUNES considèrent qu'il y a beaucoup « de choses à dire » sur les missions réalisées par cet agent. Christophe SOUDE conforte les propos de Fabienne SIGAUD en mentionnant qu'il est à noter effectivement un investissement accru du policier depuis quelques mois.

Mme BACQUET rappelle que le précédent conseil avait voté défavorablement à une première demande d'augmentation de cette prime. Christophe ROGER précise alors que la demande portait sur une augmentation à hauteur de 20 %; hausse considérée non acceptable par le conseil de l'époque. Aujourd'hui, nous devons examiner une demande d'augmentation et c'est au conseil de fixer le taux de cette prime. Le 1er adjoint fait part également à l'assemblée des réorientations des missions de cet agent apportées par la municipalité : même si tout n'est pas parfait, ces évolutions permettent en effet de constater une amélioration.

Après un long débat, Madame le Maire propose de passer au vote pour une prime fixée à 18 %.

A cet instant, Pascaline BACQUET répond à un appel téléphonique et quitte la salle. Après quelques minutes, elle réintègre l'assemblée et le vote peut avoir lieu.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

## **8. Mandats de vente auprès des agences immobilières**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une délibération en date du 30 juillet 2015 lui donnait l'autorisation de procéder à la vente du village de vacances « les Bois de Prayssac ». Elle rappelle également que le bail précaire, d'une durée de trois ans, qui lie la commune de Prayssac à la société « Au plaisir de camper » représentée par Madame PEDUZZY et Monsieur CAUSSIAUX arrive à échéance le 31 mars 2021.

En conséquence de quoi, elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires pour négocier et rechercher un partenaire dans le cadre d'un bail emphytéotique ou d'une vente, sachant que la société « Au plaisir de camper » reste prioritaire. Dans cet objectif elle propose, parallèlement, de signer des mandats de vente, sans exclusivité, avec des agences immobilières.

Henri ANTUNES demande des éclaircissements concernant la délégation de pouvoir du Maire lié aux achats et aux ventes des biens appartenant à la Commune.

Fabienne SIGAUD lui répond que selon la loi, le Maire est le seul à pouvoir signer les documents référents à un achat ou à une vente et que pour ce faire le conseil Municipal doit lui en donner délégation. Elle lui rappelle d'une part, qu'en début de mandat le Conseil a voté les délégations de pouvoir du Maire notamment en matière d'achat et de vente, et d'autre part qu'elle a déjà délégation pour vendre le village de vacances comme signalé plus avant.

Henri ANTUNES demande si le bail actuel ne peut pas être renouvelé ?

Madame le Maire lui répond qu'un bail précaire ne peut pas être renouvelé, mais que plusieurs solutions ont été proposées aux actuels gérants, notamment la signature d'un bail emphytéotique ou l'achat du bien.

Henri ANTUNES demande en quoi consiste un bail emphytéotique ?

Fabienne SIGAUD lui répond qu'un bail emphytéotique est un bail courant sur 40 à 50 ans ; au départ, le preneur effectue un paiement d'environ la moitié de la valeur du bien, puis une redevance annuelle

d'un faible montant est payée sur la durée du bail. Le preneur est considéré « propriétaire » puis à terme du bail, le bien est restitué à la commune.

Monsieur ANTUNES fait remarquer que dans ce cas, la Commune n'encaisserait pas la valeur du bien établie initialement.

Madame le Maire acquiesce, mais précise que les actuels bailleurs ont confirmé leur intention d'acheter.

Pascaline BACOUET soulève d'une part qu'il est difficile de se prononcer pour ou contre la vente du village de vacances sans avoir eu au préalable un bilan moral et financier des trois dernières années. Et d'autre part que la vente n'est peut-être pas nécessaire et qu'il y a peut-être d'autres solutions à envisager.

Fabienne SIGAUD lui répond que la vente du village de vacances a déjà été votée par le conseil en 2015. Ce soir, il s'agit de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour trouver des acheteurs potentiels. Une fois l'acheteur trouvé, la vente avec tous les éléments financiers et administratifs seront remis à l'ordre du jour et votés en Conseil Municipal.

Elle précise que la gestion et l'entretien d'un tel ensemble immobilier demande des moyens et des compétences spécifiques que ne possèdent pas la Commune actuellement.

Pour information elle donne l'estimation du village de vacances établie par les services des Domaines, à savoir 965 000 € avec une marge d'appréciation à moins 15 % ce qui ramène le bien à 820 250 €.

Christophe ROGER ajoute que ce serait une erreur de ne pas anticiper, qu'il en est de la responsabilité de la Commune. Certes les locataires actuels ont la réelle volonté d'acquérir le bien, malheureusement le contexte actuel de la crise sanitaire n'aidant pas, il est très difficile pour eux de présenter des références, mais ils sont très actifs et sont en train d'effectuer les démarches nécessaires. Cependant la Commune doit se prémunir de toutes éventualités.

Sans autres remarques, Madame le Maire propose de passer au vote.

**Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre**

## **9. Création d'un poste de Conseiller(e) Délégué(e)**

Madame le Maire expose les difficultés et les effets avérés de la crise sanitaire sur l'économie mais soulève également les conséquences insoupçonnées à venir et qui risquent de perturber notre vie communale et craint notamment pour tout ce qui est lien social ou qui permet de le maintenir. Malgré tous les efforts des bénévoles du CCAS qu'elle remercie au passage, il y a toute une tranche de la population pour laquelle les contraintes sanitaires empêchent les contacts. Une population qui ne peut plus être active, qui ne crée plus d'événement. Ces personnes investies en particulier dans le milieu associatif sont habituellement animées par le souhait de faire vivre la commune ; cette population est le poumon de Prayssac, elle vit au cœur des associations. Il est à craindre que certains bénévoles ne s'essouffent, soient découragés et aient perdu l'envie suite à cette crise sanitaire qui perdure, au risque de voir l'activité de certaines associations périlcliter.

Pour ne pas laisser cette situation s'installer, elle propose de créer un poste de conseiller délégué pour un an. Il aurait pour mission principale d'aller rencontrer l'ensemble des responsables du milieu associatif afin d'établir un diagnostic sur leurs besoins, leurs problèmes, en termes de renouvellement, financiers, logistiques et de voir comment la Commune pourrait les accompagner pour relancer leur activité dès que la crise sera finie.

Ce conseiller délégué travaillera étroitement avec les adjoints en fonction de leurs compétences, en lien avec sa mission. Il rendra compte au maire et au Conseil Municipal.

Henri ANTUNES demande sur quelle base sera embauchée cette personne ?

Fabienne SIGAUD lui répond qu'il ne s'agit pas d'une embauche d'un agent mais c'est une délégation d'une mission spécifique, ponctuelle à un conseiller municipal.

Pascaline BACOUET demande s'il est possible de savoir à qui ce poste sera dévolu ?

Madame le Maire répond qu'elle souhaite proposer la candidature de Nathalie WOMACK ; une personne disponible qui s'implique déjà beaucoup et qui a un bon sens de l'écoute.

Pascaline BACOUET et Henri ANTUNES demandent si cette personne est connue. Madame le Maire répond que Nathalie WOMACK est bien évidemment conseillère municipale.

Pascaline BACOUET remarque qu'une partie du rôle de l' élu est de s'investir dans ce type de mission sans pour autant avoir besoin de créer un poste de conseiller délégué ni de verser des indemnités. Elle

pense que parmi les conseillers municipaux certains seraient prêts à s'impliquer dans un groupe de travail, elle la première.

Fabienne SIGAUD répond que certes un groupe de travail peut venir en soutien à la personne qui sera en charge de cette mission, mais qu'elle réitère son choix de créer un poste de conseiller délégué. Elle explique que cela confère un cadre officiel à la mission et envoie un message aux associations comme quoi la Commune est présente à leur côté et à leur écoute.

Ceci étant dit, elle propose de passer au vote.

**Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre**

#### **10. Election du conseiller(e) Délégué(e)**

Avant de procéder à l'élection du conseiller délégué, madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures ?

Sans autre proposition, elle met au vote la candidature de madame Nathalie WOMACK.

**Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre**

#### **11. Indemnité de fonction du Conseiller(e) Délégué(e)**

Fabienne SIGAUD explique que non seulement une telle mission prendra beaucoup de temps au conseiller délégué, mais qu'elle engendrera également des frais (carburant, téléphone etc...), elle propose donc au Conseil d'approuver une indemnité mensuelle équivalent à 3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 116.68 € Brut et 100,93 € Net.

Elle ajoute que l'enveloppe globale allouée aux indemnités est largement respectée puisqu'elle s'élève à 49 000 € avec la nouvelle indemnité, alors qu'elle pourrait atteindre jusqu'à 73 000 €.

Sans autres questions, elle propose de passer au vote.

**Vote : 16 voix Pour 3 voix Contre**

#### **12. Contrat d'assistance maîtrise d'ouvrage antennes**

Christophe ROGER, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle au Conseil l'existence sur le territoire communal de plusieurs antennes relais appartenant aux différents opérateurs de télécommunication. Il explique qu'à ce jour, ces opérateurs versent une redevance annuelle à la commune. Or ces loyers sont très modestes au regard des moyens dont disposent ces entreprises.

Il informe l'assemblée qu'avec Dominique THELINGE, adjoint au maire, ils ont cherché les possibilités qui permettraient d'optimiser les recettes obtenues par le biais de ces redevances. A cette fin, renseignements pris, ils ont contacté la société SASU JFG CONSULTING. Celle-ci propose un contrat de maîtrise d'ouvrage d'une durée de 36 mois et réparti en deux phases :

- Phase 1 – Analyse : mission d'assistance technique, juridique et financière qui permettra dans un premier temps d'analyser les différentes concessions octroyées aux opérateurs. Une fois l'analyse effectuée, une synthèse sera présentée à la Commune qui décidera ou pas de poursuivre la deuxième phase.
- Phase 2 – optimisation : Négociation avec les opérateurs

Si la commune accepte ces négociations, elle rémunère la société. A ce moment-là deux options s'offrent à elle : Soit une rémunération forfaitaire de l'équivalent d'une année de loyers, soit une rémunération calculée en fonction du loyer initial et du loyer final selon une grille de valeurs déterminée.

Christophe ROGER précise qu'il a contacté d'une part, l'AMF afin de s'informer sur ce type de convention et d'autre part des municipalités (petites, moyennes et grosses) ayant fait appel à cette société. Leurs retours sont positifs. Il propose donc au Conseil de faire appel aux services de cette société.

Henri ANTUNES demande pour quelle raison la Commune ne négocierait pas elle-même ces contrats ? Ainsi elle économiserait le coût d'une telle assistance.

Christophe ROGER et Dominique THELINGE lui répondent de concert qu'étant donné la complexité des contrats, ils n'ont pas la prétention de pouvoir arriver au même résultat que quelqu'un dont c'est le métier et qui possède les compétences nécessaires à de telles négociations. Juridiquement, ces

procédures de négociations sont relativement ardues. Christophe ROGER précise que le représentant de la société a travaillé pour TDF ; il est donc mieux armé pour négocier. Il fait part également que la seule proposition des opérateurs actuellement est de rompre le contrat et de racheter la parcelle de terrain sur lequel se situe leur antenne.

Au terme de la discussion, Madame le Maire soumet la proposition au vote.

**Vote : 16 voix Pour 3 Abstentions**

### **13. Subvention exceptionnelle au club d'Echecs**

Christophe SOUDE, adjoint au Maire, présente à l'Assemblée la demande de subvention exceptionnelle de l'association Echiquier de la Basse Vallée du Lot. En raison des restrictions sanitaires liées à la Covid 19, le club manque de trésorerie. Or suite à son déménagement de la salle de réunion à la salle associative, il doit investir dans une armoire de rangement dédiée à leur matériel. C'est pourquoi il demande une aide financière à la commune.

Christophe SOUDE propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 184.90 € correspondant au prix d'achat du dit meuble de rangement.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### **14. Dénomination d'une voie « allée Léonard de Vinci »**

Dominique THELINGE fait part à l'assemblée de l'existence d'une allée située rue du caillou qui compte cinq maisons auxquelles devraient s'ajouter de nouvelles constructions. Il est donc nécessaire, dans le cadre de la mise à jour de l'adressage, de lui attribuer un nom. A la demande des habitants actuels, il propose au Conseil de dénommer cette voie « Allée Léonard de Vinci ». Cette voie privée deviendra communale lorsque tous les travaux d'équipement auront été réalisés par les propriétaires (voirie, réseaux, éclairage public).

**Vote : 16 voix Pour 3 Abstentions**

### **15. Questions diverses**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée des informations suivantes :

- Un service de paiement de proximité a été agréé par la DDFIP à Prayssac pour permettre aux usagers de régler en numéraire les factures émises par la collectivité, les amendes, les impôts d'un montant de moins de 300 €. Il s'agit du bureau de tabac Le Virginie.
- Notre candidature au projet Label Ecole Numérique a été retenue. C'est une bonne nouvelle car cela permettra le renouvellement et l'achat de nouveau matériel numérique.
- Projet FABLAB à l'école élémentaire : seule école a en être dotée dans le Département (14 dans la Région). Il s'agit de laboratoires de conception et de fabrication assistées par ordinateurs. Des outils sont mis à la disposition des enseignants et des élèves (imprimante numérique, imprimante 3D, machine à coudre, matériel de gravure et de pyrogravure etc...). Les enfants peuvent ainsi toucher du doigt certains métiers qui évoluent et se modernisent notamment dans le milieu de l'artisanat. Ils peuvent également mettre en pratique d'une manière concrète des projets. C'est une chance pour notre école. La Mairie a mis à disposition un agent de la cyber base et un service civique pour les accompagner et les former.
- Christophe SOUDE présente la nouvelle plaquette de présentation du Collège d'Istrie. Il souligne d'une part la très bonne collaboration qui s'est installée avec la Mairie depuis l'arrivée du nouveau principal Monsieur Gineste et d'autre part la dynamique insufflée, non seulement dans les projets internes au Collège, mais également dans les relations et les échanges avec les différents partenaires.
- Le projet Coworking avance bien, les travaux arrivent à leur fin, une ouverture prévue en avril si les conditions sanitaires le permettent. Le nom de cet espace a été choisi, il s'appellera donc « Faitout Numérique ».

- En hommage à son fondateur, l'Amicale de Prayssac (anciennement Amicale des retraités) a demandé que la salle associative porte le nom de René CORNU, ce qui a été accepté par la municipalité.
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : après les phases « diagnostic » et « Projet d'Aménagement et de Développement Durable », aujourd'hui l'étude du pré-zonage a débuté. C'est une phase très intense qui demandera beaucoup de travail. La commission Urbanisme devra se réunir assez régulièrement dans les prochaines semaines. Une première séance aura lieu le samedi 30 janvier.
- Dix centres de vaccination ont été ouverts dans le Lot dont un à Prayssac, à la maison de santé pluridisciplinaire. Madame le Maire remercie l'ensemble du personnel médical qui a bien voulu s'investir dans cette mission. Ce centre n'est pas dédié qu'aux Prayssacois, il englobe l'ensemble de la population du territoire de la Communauté de Communes. Henri ANTUNES intervient pour dire que la Région Occitanie mobilise son réseau d'autocars LIO pour proposer aux personnes de 75 ans et plus un service de transport gratuit pour leur permettre de se rendre dans les centres de vaccination COVID les plus proches de leur domicile. Madame le Maire ajoute que cette information a été diffusée via les réseaux de communication de la Mairie mais aussi par l'intermédiaire du CCAS.
- Lionel NICAUD souhaiterait avoir des informations sur le devenir de la voie Verte car il lui semble dommage que son potentiel ne soit pas plus mis en valeur. Fabienne SIGAUD lui répond qu'en tant que 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes en charge du social et de l'environnement et notamment de la voie verte, elle est au cœur du sujet. Elle fait part des négociations en cours auprès de propriétaires privés sur Soturac et Luzech pour finir les tronçons de la première phase. Prayssac n'a pas été ciblée dans les priorités car l'ancienne voie ferrée est encore accessible et utilisable rapidement pour réaliser les travaux. Cette première phase a été prise en charge par la communauté de Communes. Depuis, un syndicat des voies vertes, dont Madame le Maire fait partie, a été créé au niveau du Département pour prendre en charge la maîtrise d'ouvrage du reste de la voie verte. Elle ne peut pas donner à ce jour un calendrier exact, mais les travaux vont continuer sur les deux années à venir.
- Pascaline BACQUET demande où en est le projet Santa Maria. Madame le Maire lui répond que, dans un premier temps, le CAUE va proposer des hypothèses d'aménagements de cet espace ainsi que de la mairie en fonction des attentes et des besoins de la collectivité. Une fois achevée cette proposition sera présentée au Conseil Municipal. A ce jour rien n'est arrêté ; la seule prérogative mis en avant par la municipalité, c'est qu'il y ait un espace d'exposition ainsi qu'une salle dédiée à l'œuvre de Santa Maria.
- Pascaline BACQUET demande des explications sur la procédure à suivre lors de la vente d'un bien communal, comme par exemple un véhicule ? Madame le Maire lui répond que pour ce genre de chose, il n'y a pas de procédure particulière.

Madame le Maire présente ses vœux pour l'année 2021 à l'ensemble du Conseil Municipal.

*Sans autres questions,*

*La séance est levée à 22h27.*